



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Question écrite n° 81118

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas d'une personne qui doit payer à une commune une participation pour des travaux de voirie ou qui doit payer une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. En cas de créance de cette personne, elle souhaiterait savoir si des pénalités de retard peuvent lui être imputées. Le cas échéant, elle souhaiterait également savoir si une remise de ces pénalités peut être décidée en sa faveur et, si oui, selon quelles modalités.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 13828 (Journal officiel Sénat) posée le 10 juin 2010.>

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81118

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6529

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9741